

Changement d'horaire des déchèteries

A partir du 1^{er} avril :

>> Passage aux horaires d'été des déchèteries du Pays du Mont Blanc :

• **Sallanches :**

Lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

Vendredi et samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Dimanche de 9h00 à 12h00

Fermé les jours fériés

• **Passy**

Lundi de 14h00 à 19h00

Mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Fermé le dimanche et les jours fériés.

• **Saint Gervais**

Lundi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00

Dimanche de 10h00 à 12h00

Fermé les jours fériés

• **Megève**

Toute l'année

Lundi au samedi, de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 18h15

Fermé le dimanche et les jours fériés

QUELQUES RAPPELS DU REGLEMENT :

> L'inscription est obligatoire pour accéder aux 4 déchèteries du Pays du Mont Blanc.

> Les 4 déchèteries sont réservées aux particuliers et entreprises du territoire ou ayant un chantier sur l'une des dix communes

> Seuls les véhicules immatriculés et de moins de 3,5T sont autorisés (quads et autres véhicules sans plaque avant peuvent accéder mais prévoir l'installation d'une plaque lors de la venue en déchèterie)

> Pour les professionnels :

o les dépôts sont facturés depuis le 1^{er} janvier 2018

o certains déchets restent gratuits : cartons, ferrailles, huiles végétales...

o les déchets dangereux (solvants, peintures...), les pneumatiques, les huiles minérales sont désormais interdits. Les professionnels doivent se rapprocher des filières spécifiques existantes (distributeurs ou prestataires spécialisés).

L'ensemble du règlement est consultable et téléchargeable sur www.ccpmb.fr rubrique déchets ou peut être envoyé sur demandé à dechets@ccpmb.fr

Contacts

E AMBLARD, contact presse – 06 47 66 34 80, e.amblard@ccpmb.fr

C. RENAUD GOUD - 06 29 77 44 24, c.renaud-goud@ccpmb.fr